

# FOIRE AUX QUESTIONS

- **Je n'ai pas encore créé ma structure, puis-je postuler au concours « French IoT » 2018 ?**

Le concours est ouvert à toutes les start-up innovantes dans l'Internet des Objets, ayant une structure juridique existante et développant une solution connectée (objet ou service connecté) en phase de pré-commercialisation ou de commercialisation. Si votre société est en cours de création, vous pouvez déposer votre dossier, tout en précisant cette mention ainsi que la date de création prévue.

**Attention :** il faudrait que la structure juridique soit créée avant le mois de juin 2018.

---

- **Est-ce que les lauréats des éditions précédentes peuvent se représenter en 2018 ?**

Les start-up de la communauté French IoT n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement du programme d'accélération, peuvent recandidater et tenter la chance de faire partie des finalistes de la nouvelle édition.

---

- **Je suis une start-up établie à l'étranger, comment je participe au concours ?**

Les structures établies à l'étranger souhaitant se développer en France ou en Europe, sont éligibles au concours French IoT 2018. Vous déposez votre dossier en ligne en veillant à bien choisir votre filière rattachée à la région « **International** ».

---

- **Les PME sont-elles éligibles au concours « French IoT » ?**

Les PME développant une solution innovante dans l'Internet des Objets (Objet ou service connecté), sont éligibles au concours French IoT. Les candidatures des PME recevront le même traitement que celles des start-up.

---

- **Comment accéder à la plateforme IoT, Hub Numérique de La Poste ?**

Offre B2B : la plateforme IoT de La Poste est disponible pour les start-up et les entreprises sur demande. Les lauréats French IoT disposent d'un accès privilégié pour tester leur objet ou service dès lors que leur solution connectée est au stade de pré-commercialisation.

Le Hub Numérique permet de :

1. Héberger les données en toute confiance – plateforme agréée HADS



2. Concevoir et délivrer de nouveaux services connectés
  3. Augmenter sa visibilité par un référencement dans le catalogue des produits compatibles du Hub Numérique.
- 

- **Comment peut-on travailler en partenariat avec Le Groupe La Poste ?**

Votre offre innovante (produits ou services connectés) peut éventuellement reposer sur une partie des offres existantes du Groupe, ou proposer d'enrichir la promesse de valeur des offres postales (Courrier, Colis, Services Facteurs, ...). Les différentes branches du Groupe La Poste sont associées à différentes étapes du processus de sélection et peuvent proposer un terrain d'expérimentation aux côtés des co-sponsors, principalement pour les solutions associées à la thématique « Services »

---

- **Puis-je compléter mon dossier en plusieurs fois ?**

En vous inscrivant sur la plateforme du concours, vous pouvez initier votre dossier et le compléter en plusieurs fois. Tant que vous n'avez pas « Soumis » votre candidature, vous pouvez compléter votre dossier à votre convenance durant toute la période d'ouverture de l'appel à candidatures.

N.B : n'oubliez pas de soumettre votre candidature avec le 30 avril 2018 à minuit. Après cette date, votre accès sera désactivé et aucune modification ne sera acceptée.

---

*Pour toute question complémentaire, vous pouvez entrer en contact avec l'équipe French IoT, via l'espace Forum sur la plateforme du concours ou bien en nous adressant un mail directement à l'adresse suivante : [french-iot@docapost.fr](mailto:french-iot@docapost.fr)*